

Impression de voyage en Bépéhie

La bibliothèque, l'école et le centre documentaire

par Henry Gay

Conservateur stagiaire

Du fait de son statut mixte (lecture publique / lecture universitaire) et de son principe d'innovation, la Bibliothèque publique d'information est au cœur de la question actuelle « à quoi sert une bibliothèque? », liée au « pourquoi une bibliothèque? », qui elle-même condi-

tionne le « pour quoi une bibliothèque? », la question finale étant « quelle bibliothèque? ». Le projet de restructuration du centre Georges-Pompidou qui l'héberge est l'occasion qui la rend plus vive.

La BPI accepte et prône le renseignement : c'est le fait de ses bureaux d'in-

formation au service du public (face à la pression de la demande) et c'est le projet de sa direction – Martine Blanc-Montmayeur, ainsi que Souad Hubert pour sa « politique étrangère ». Par renseignement il faut entendre la fourniture d'information modale, produit semi-fini (document ou type de document et/ou

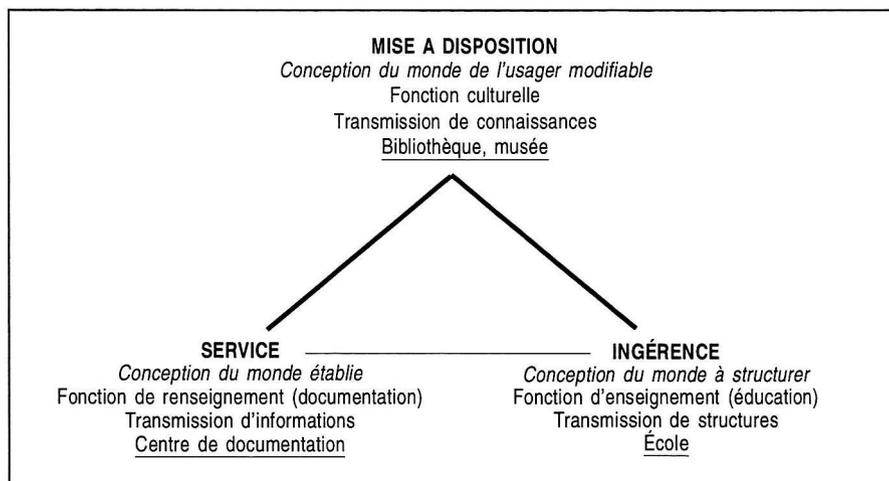
centre de ressource pouvant contenir l'information recherchée), comme d'information finale, produit fini (l'information cherchée elle-même)¹. La fonction de renseignement est inscrite dans le programme originel de la BPI : le service de réponse par téléphone à l'origine, devenu Public Info, chargé des dossiers de presse et des réponses aux questions sur minitel, en est un exemple. L'établissement s'appelle Bibliothèque publique d'information et le concept d'information en bibliothèque tire toujours vers la documentation.

La logithèque (espace logiciels) exclut l'entrée / sortie sur disquette et l'impression, donc le traitement d'un document. Ne reste donc (pour l'instant) que la fonction d'apprentissage, mais l'ambiguïté est grande : ici il s'agit d'apprendre l'utilisation d'un logiciel (apprentissage de techniques, certes faiblement pédagogique puisque dépourvu d'exercice et de sanction), mais là il s'agit d'apprendre sur un sujet (apprentissage de connaissances), ce qui rejoint la fonction des stations multimédia (distribuées sur les secteurs de savoir de la bibliothèque) où le contenu est censé être exclusif de la technique de consultation. La médiathèque de langues est aussi en porte à faux : la langue est à la fois une technique (de communication) et une connaissance (par ses tenants-aboutissants culturels). Sur les vidéodisques, la mise à disposition d'images (vocation culturelle) côtoie les images d'exercice à l'épreuve du Code de la route. De même la pression de la demande a conduit à un espace d'information sur les métiers : ici c'est à la fois la documentation (le renseignement) et en quelque sorte l'école (dans sa fonction d'orientation) qui se trouvent réunies dans le secteur d'une bibliothèque.

La vocation d'information de la BPI est confirmée et sa vocation de « formatheque » ou d'« éducatheque » est clarifiée dans le projet de rénovation.

Certes, qu'il s'agisse d'école (Jules Ferry), de documentation (Paul Otlet) ou de bibliothèque (Eugène Morel), il s'agit, du point de vue du destinataire, d'apprendre (au sens large : apprendre une nouvelle comme des connaissances) et l'apprendre peut être rangé

1. C'est ici que diverge la documentation de service (dans le domaine de l'entreprise, de la recherche scientifique) et la documentation d'éducation : le CDI (centre de documentation et d'information) se veut un lieu d'apprentissage méthodologique de la recherche documentaire qui vise l'autonomie de son utilisateur - l'élève de collège ou lycée.



en bloc dans le champ de l'école, matrice originelle. La bibliothèque a pour vocation de transmettre des connaissances, mais par un autre biais. La distinction entre l'apprentissage de techniques et l'apprentissage de connaissances se justifie par le fait que la technique, plus formelle, ne contredit pas le postulat de la bibliothèque : d'un côté, la démarche individuelle, « autonome », secrète (au moins discrète) attendue par la bibliothèque de la part de l'utilisateur² ; de l'autre, la démarche non idéologique de la bibliothèque vers le lecteur : la mise à disposition pluraliste de collections.

Le principe est sauf seulement si on considère que la technique est neutre, en libre service, dépourvue de la contrainte (si ce n'est la nécessité sociale de qualification) et du jugement d'autrui, et qu'il s'agit d'auto-formation.

Le nouveau phénomène de fréquentation par des groupes de jeunes est un autre aspect de la même mutation : c'est la fin de la démarche individuelle et discrète.

On retrouve donc la bibliothèque écartelée entre trois positions : sa vocation classique, une fonction de renseignement (documentation) et une fonction d'enseignement (éducation).

Ces deux dernières se rejoignent d'ailleurs : *docere* signifie bien enseigner en latin et le projet de documentation par Paul Otlet a bien cette finalité³. De ce

2. La bibliothèque n'échappe pas à la règle selon laquelle tout producteur ou toute production postule un type de consommateur ou un mode de consommation : la bibliothèque a conditionné sa consommation où le consommateur agréait le mode de consommation. Aujourd'hui le mode de consommation change, c'est la mutation de la bibliothèque et de la culture dans son ensemble.

3. Avec le CDI la documentation est détournée à des fins éducatives. Quand documentation et éducation se rejoignent, elles s'excluent, signe peut-être qu'elles ne sont effectivement pas assimilables

point de vue, le musée est confronté au même problème que la bibliothèque, c'est-à-dire accepter de voir ses fonctions se diversifier, donc accepter de choisir ou de distinguer entre :

- la mise à disposition de sources de connaissances : *en vue* d'une libre conception du monde, donc *en perpétuel devenir* (le destinataire est libre, mais ouvert) ;

- la documentation. Le renseignement tend vers l'illustration (d'un courant artistique dans le cas du musée d'art, d'un moment ou d'une culture dans le cas d'un musée patrimonial ou ethnologique), qui présuppose que la conception du monde du destinataire est déjà faite et ne doit pas être remise en cause, ou vers l'information, qui présuppose que sa conception reste à construire (l'information comme matériau préalable à la connaissance) ;

- l'éducation. La formation exige d'assumer la normativité contraignante de tout acte d'enseignement (structuration ou modification de la conception du monde du destinataire, soumission du destinataire à la démarche de l'apprentissage au moins).

Il est remarquable de voir réapparaître face à la bibliothèque ses deux *alter ego* de l'éducation et de la documentation. Il ne s'agit pas de déplorer, mais de faire des choix en connaissance de cause. Et de ce point de vue il est rassurant de voir la BPI en pointe de la réflexion, donc apte à proposer aux bibliothèques de lecture publique un panorama systématique des voies qui peuvent être suivies, donc un programme pour l'avenir.

l'une à l'autre. Dans cet écart entre éducation et documentation, propre au CDI, la bibliothèque est appelée : elle est alors le lieu de l'individu devenu critique par rapport aux documents.